

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 195/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LORS DES FESTIVITES DE LA DUCASSE DE LA GRAND'PLACE, le samedi 20 septembre 2025 BROCANTE

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 ;
VU le Code de la Route ;
VU l'avis favorable de la Gendarmerie de Wormhout en date du 06/08/2025 ;
VU l'avis réputé favorable l'arrondissement routier de Dunkerque ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du déroulement de la brocante, le samedi 20 septembre 2025, de 6 h à 17 h.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits le samedi 20 septembre 2025, sauf pour les exposants qui pourront accéder à la zone de déballage avant 7 heures 30 sur présentation de leur autorisation municipale :

* de 6 h à 17 h : sur les RD 17, 37 et 167 sur la grand'place et ses alentours selon le plan n°1 ci-joint.

ARTICLE 2 : Pour la mise en place de la déviation, une inversion du « Sens interdit » rue du Saint Sacrement sera effectuée, mise en place d'un sens unique de circulation pour la rue de Cassel, ainsi qu'une suspension de la limite de tonnage sur les voies communales concernées par la déviation, et le stationnement sera également interdit rue des colombes.

Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule.

ARTICLE 3 : Des itinéraires de déviation seront mis en place selon le plan n°2 ci-annexé et les panneaux de signalisation nécessaires seront posés par nos soins.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Monsieur Nicolas GERVOIS, Adjoint au maire chargé des festivités.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 01 septembre 2025
Le Maire, Stéphane FRANCKE



Fait à HERZEELE, le 01 septembre 2025

Le Maire,
Stéphane FRANCKE



DEPARTEMENT

Nord

COMMUNE

Herzele

MAIRIE

SERVICE DU PLAN

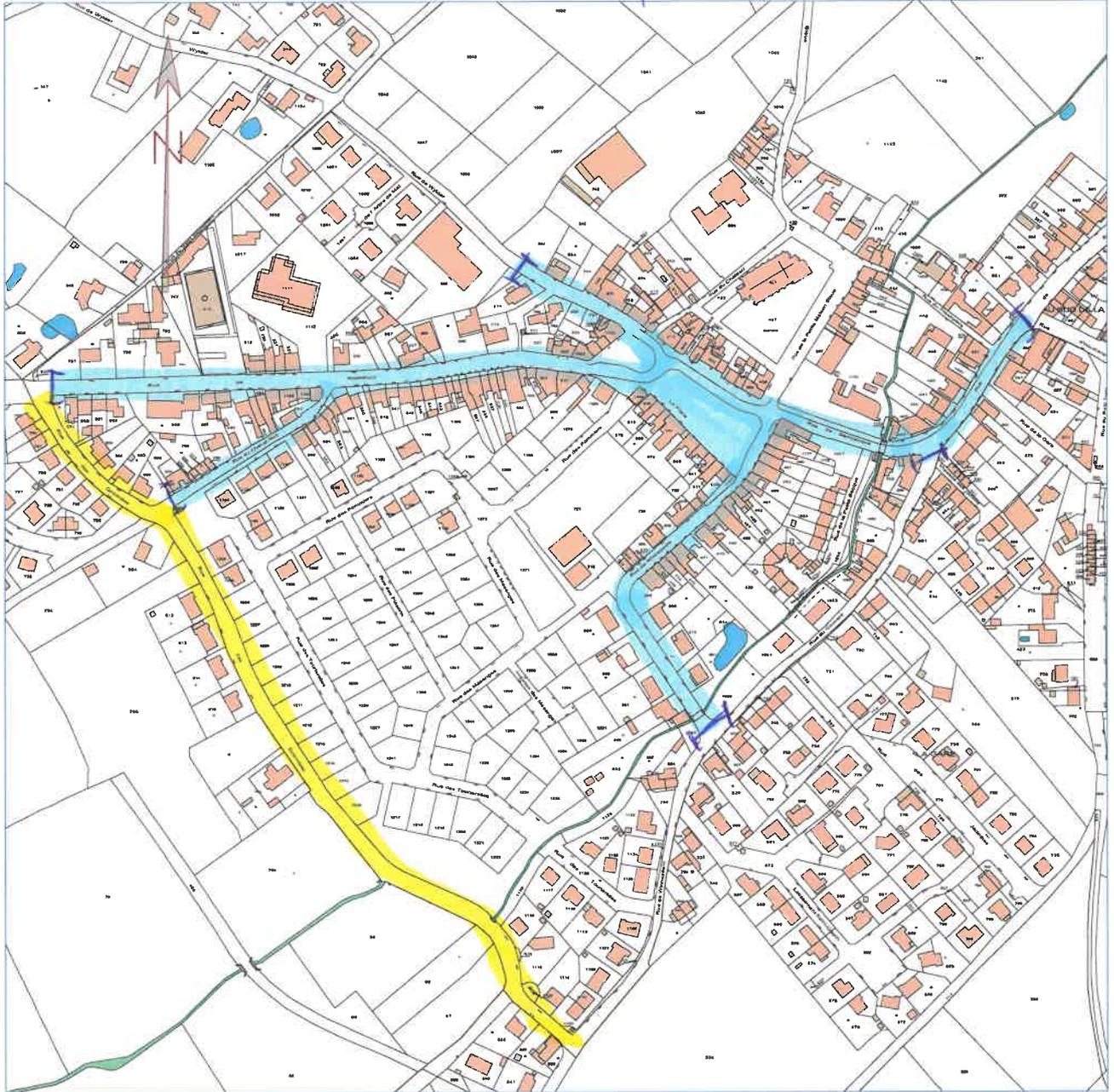
<Convexe>

Section: ..

Echelle: 1/4500

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

Plan N° 1 - Brocante du 20 septembre 2025



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Zone de débarras - Brocante du 20/09/2025
circulation et stationnement interdits

Stationnement interdit

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 01/09/2025
Signature

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 195/2025 en date du 01/09/2025

le maire

S. MANSERÉ



DEPARTEMENT

Nord

COMMUNE

S. Franche

MAIRIE

SERVICE DU PLAN

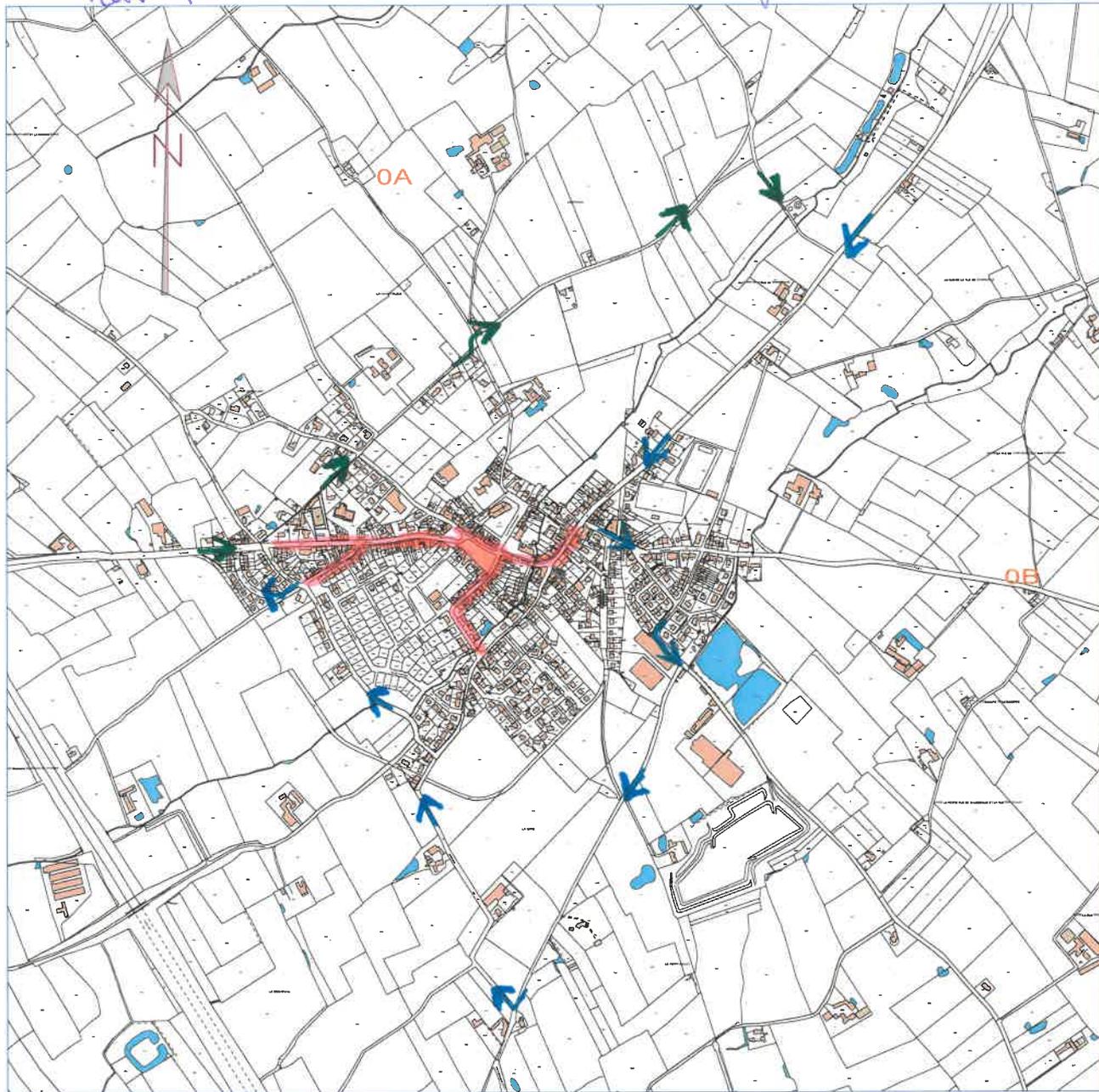
<Convexe>

Section: ..

Echelle: 1/14000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

Plan n° 2 - Brocante du 20 septembre 2025



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :

GRATUIT !

Cachet:



Zone de déballage



Déviations sens Wornholt / Bamberque



Déviations sens Bamberque - Halthage / Wornholt

Vu pour être annexé à mon arrêté
 n° 195/2025 en date du 01/09/2025
 le maire
 S. FRANCHE



Extrait certifié conforme au plan communal - à la date ci-dessous

A ...
le 01/09/2025
Signature